



Partagez votre engagement

L'assurance scolaire **de votre enfant**

Votre enfant bénéficie de l'assurance scolaire « Saint-Christophe »

Merci de bien vouloir **créer votre compte** sur le site :

www.saint-christophe-assurances.fr

Connectez-vous sur l'espace parents :

Pour prendre connaissance des garanties couvrant votre enfant.

Pour obtenir des réponses à toutes vos questions.

Télécharger et imprimer une attestation scolaire.

Déclarer un accident...



Partagez votre engagement

L'assurance scolaire de votre enfant

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2018-2019, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Découvrez les garanties qui protègent votre enfant :

Dès le mois de mai 2018, rendez-vous sur l'Espace parents de www.saint-christophe-assurances.fr, pour connaître les garanties et le tarif de l'assurance scolaire de votre enfant.

Les avantages de l'assurance scolaire Saint-Christophe :

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché

Des garanties essentielles pour accompagner votre enfant dans sa scolarité...

- la prise en charge des frais d'optiques et dentaires,
- le remboursement des soins et frais médicaux,
- le remboursement des frais de remise à niveau scolaire,
- un capital invalidité permanente ou décès suite à un accident.

Selon la formule disponible dans votre établissement scolaire, votre enfant est aussi protégé :

- en cas d'agression ou de racket à l'école ou sur un son trajet,
- lors de la détérioration ou le vol de son instrument de musique durant les cours (dans l'établissement ou à l'école de musique),
- en cas d'atteinte à son e-réputation (diffamations, injures sur internet).

Une couverture 24h/24h, 365 jours par an, dans le monde entier en tous lieux et toutes circonstances :

- pendant les activités scolaires : sport, sortie, voyage, classe verte...
- durant les activités facultatives, extra-scolaires* ou péri-scolaires dans ou en dehors de l'école : étude, cantine, centre de loisirs...
- et dans le cadre de la vie privée : trajets école-domicile, au domicile, durant ses activités sportives (seul ou en club), les vacances et le week-end.

Un espace en ligne dédié aux parents pour obtenir des attestations et établir vos déclarations

* A l'exclusion d'activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement

Pour plus d'infos sur l'assurance scolaire, connectez-vous sur l'Espace parents :

un espace spécialement dédié accessible depuis la page d'accueil de notre site www.saint-christophe-assurances.fr pour :

- prendre connaissance des garanties couvrant votre enfant,
- obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire,
- télécharger et imprimer une attestation d'assurance.
- Déclarer un accident

Saint-Christophe, c'est aussi

des contrats d'assurance pour les particuliers dans leur vie quotidienne



Garantie des
Accidents de la Vie



Automobile



Habitation



Santé

Demandez un conseil
personnalisé en appelant
le **01 56 24 76 00**

Ou réalisez un devis sur
www.saint-christophe-assurances.fr

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 / Tél : 01 56 24 76 00 / www.saint-christophe-assurances.fr

Société d'assurances mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances
N° SIREN : 775 662 497 Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI

Suivez-nous sur

